

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information.

Excusé.e.s

Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Xavier **JAN**, Président de la LNC ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Ordre du jour

| | |
|-------------------------------------|----|
| I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT | 3 |
| II. TARIFICATION 2025 | 3 |
| III. POINTS RÉGLEMENTAIRES | 7 |
| 1. Continentales Hommes 2025 | 7 |
| 2. Piste | 8 |
| 3. Route | 9 |
| IV. POINTS DIVERS | 10 |

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif qu'il remercie pour leur présence à cette séance exceptionnelle.

II. TARIFICATION 2025

Gilles DA COSTA annonce que la tarification 2025 a fait l'objet d'un examen par la Commission des finances.

Les propositions d'évolution concernant ladite tarification qui a été effectuée sur une hypothèse de 108 500 licences sont les suivantes :

- L'augmentation de 2 euros du coût de la licence qui seraient répartis comme suit : 1,5 euro sur la part FFC et 0,5 euro sur la part assurance licences, hors titres temporaires dont le tarif demeureraa identique. Cette augmentation se justifie notamment par l'impact de l'inflation qui touche fortement la FFC.
- Le maintien des tarifs de l'assurance des organisations dont l'activité se révèle fragile eu égard à la tendance baissière actuelle.
- L'intégration des droits d'organisation sur les épreuves World Tour, notamment par étapes (Tour de France avec Zwift), ajustés à la baisse, mais couvrant pleinement les frais liés aux contrôles antidopage contrairement au passé.
- L'évolution et la mise en place des droits d'engagement sur les Coupes de France et Championnats de France dans les disciplines Route, Piste, Cyclo-cross, E-Cycling et Gravel.
- La mise en place d'une majoration du droit d'engagement sur les engagements effectués sur place revue à la hausse sur la Route et appliquée sur les Coupes de France Route également. Cette majoration qui vise à compenser les problématiques rencontrées par les organisateurs lors des engagements sur place pourra aller jusqu'à 5 euros et sera entièrement à la main des organisateurs.

À noter que les données concernant la répartition entre les Comités Régionaux des assurances relatives aux épreuves (répartition dont le calcul se fonde sur le nombre d'épreuves et le nombre de licenciés) seront mises à jour ultérieurement, après la tenue d'un groupe de travail autour du Trésorier Général. Deux visioconférences sont d'ores et déjà programmées en août et en septembre.

Par ailleurs, il est rappelé que la prise de licence fédérale permet de bénéficier de plusieurs services qu'il serait pertinent de valoriser, comme :

- Une couverture assurantielle de grande qualité.
- Un module santé dématérialisé avec un questionnaire santé qui évite le certificat médical par défaut.
- Des tarifs préférentiels sur certaines disciplines et épreuves (Cyclospor, E-Cycling, Gravel).
- Un accès à une plateforme de vidéos live (Velo+TV).
- Une offre préférentielle aux fonctionnalités Nolio (suivi d'entraînement et de performance).
- Un merchandising partenaires.

Yannick POUHEY note qu'il conviendrait d'élaborer un document reprenant les avantages et les services que procure la prise d'une licence fédérale, et ce, en dépit d'une augmentation de son tarif pour 2025.

Gilles DA COSTA ajoute qu'il serait également pertinent d'apporter des informations concernant l'utilisation des produits relatifs à la licence au sein de la FFC, comme celle du financement du cyclisme de haut niveau.

Le Président confirme la nécessité de communiquer sur ces différents éléments, notamment lors des Assemblées générales régionales qui regroupent les clubs fédéraux. Une réflexion sera menée sur ce sujet.

Il met aux voix les propositions concernant la tarification des licences pour 2025 exposées par Gilles DA COSTA.

La tarification 2025 est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA aborde le cyclisme professionnel féminin et explique que la tarification intègre des droits d'organisation sur les épreuves World Tour, notamment par étapes à ajuster par cohérence et pour couvrir pleinement les frais liés aux contrôles antidopage.

Ainsi, pour les épreuves World Tour féminines, les droits FFC pour 2025 seraient les suivants :

- 2000 euros + 250 euros pour la part du Comité Régional ; 790 euros assurance ; 2250 euros CAD (versus 2024 : 4002 euros + 250 euros part Comité Régional ; 790 euros assurance ; 1574 euros CAD).
- Lors d'une course par étape, les tarifs à compter du deuxième jour seraient les suivants : 1000 euros + 125 euros pour la part du Comité Régional ; 395 euros assurance et 2250 euros CAD.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif les droits FFC relatifs au cyclisme professionnel féminin lors des épreuves World Tour.

Les droits FFC relatifs au cyclisme professionnel féminin lors des épreuves World Tour sont approuvés à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA évoque ensuite les droits d'engagement pour les Championnats de France et les Coupes de France et annonce que la Commission des Finances propose d'affecter aux Comités Régionaux un droit de 2 euros, droit qui serait déduit de la part FFC lorsqu'elle existe, et de tarifier les droits d'engagement sur les Championnats de Route Masters (Contre-la-montre individuel, contre-la-montre par équipe et course en ligne), et sur les Championnats Piste Masters.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président propose de modifier les droits d'engagement comme suit :

- Championnats de France Route Masters contre-la-montre individuel : 32 euros, dont 2 euros pour les Comités Régionaux, soit 30€ pour l'organisateur.
- Championnats de France Route Masters contre-la-montre par équipe : 47 euros, dont 2 euros pour les Comités Régionaux, soit 45€ pour l'organisateur.
- Championnats de France Route Masters course en ligne : 32 euros, dont 2 euros pour les Comités Régionaux, soit 30€ pour l'organisateur..
- Championnats de France Piste Masters : 50 euros, dont 2 euros pour les Comités Régionaux, soit 48€ pour l'organisateur.

La proposition visant à modifier les droits d'engagement des Championnats Route Masters et des Championnats Piste Masters, et à affecter 2 euros aux Comités Régionaux est validée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA aborde les droits d'engagement et les droits d'engagement sur place pour les épreuves Piste, Route et Cyclo-cross et propose les modifications suivantes :

| DROITS D'ENGAGEMENTS | TOTAL mini-maxi* | PART FFC | PART COMITE * | CLUB ORGANISATEUR | MAJORATION ENGAGEMENT SUR PLACE |
|---|------------------|----------|---------------|-------------------|---------------------------------|
| EPREUVES : route, piste, cyclo-cross | | | | | |
| - Epreuves de Jeunes U15 & U17 | 6,50 € à 8 € | 0 € | 3,5 à 5 € | 3 € | 2 € |
| - Epreuves Access seules toutes disciplines | 3 à 20 € | 0 € | 3 € | 0 à 17 € | libre, de 0 à à 5 € |
| - Epreuves de Compétition | 8,50 € à 20 € | 3,70 € | 4,80 à 6,30 € | 0 à 11,50 € | libre, de 0 à à 5 € |

Le Président met aux voix les modifications concernant les droits d'engagement et les droits d'engagement sur place pour les épreuves Route, Piste et Cyclo-cross.

Les modifications sont approuvées à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA signale l'ajout d'une mention spéciale concernant la tarification des cycloportives visant à proposer obligatoirement un tarif préférentiel réservé aux licenciés FFC inférieur de 5 euros (a minima) par rapport aux tarifs affichés pour les non-licenciés à la FFC, tarifs qui relèvent de la décision de l'organisateur.

À noter qu'une généralisation du questionnaire santé est désormais proposée aux non-licenciés à la FFC, facilitant l'inscription.

Le Président met aux voix l'obligation pour les organisateurs de proposer un tarif préférentiel réservé aux licenciés FFC inférieur de 5 euros (a minima) par rapport aux tarifs affichés pour les non-licenciés à la FFC, tarifs qui demeurent à la main des organisateurs.

La proposition susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA annonce qu'à la suite d'une mise à jour de la page relative aux mutations, un travail de correspondance entre les anciennes et nouvelles catégories en 2024 a été effectué, et il convient aujourd'hui d'écarter l'hypothèse de la mise en place d'un coût de mutation spécifique aux U19, puisque cette licence n'existe plus.

Pour rappel, la mutation se fait selon la catégorie quittée.

Le Président soumet aux votes du Bureau Exécutif la proposition de ne pas effectuer la mise en place d'un coût de mutation spécifique aux U19.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA rappelle que lors de sa séance du 6 juillet 2024, le Bureau Exécutif a décidé de ne pas mettre de frais de mutation sur les licences professionnelles féminines en équité avec ce qui se réalise pour les hommes professionnels.

Il passe en revue les autres modifications apportées à la tarification 2025 parmi lesquelles figurent notamment :

- La création d'un label Pro Teams féminin en 2025 (page 3 — Mutations).
- La mise en place d'un tarif pour Épreuves séries mondiales UCI (Gran Fondo), calqué sur le tarif du Trophée Label d'or (page 6 — Droits d'organisation).

Le Président tient à souligner que l'UCI a introduit les Pro Teams Femmes (2^e division professionnelle) à l'instar des Pro Teams Hommes et que les Continentales Professionnelles remplissant en grande partie le cahier des charges de Pro Teams, elles pourraient basculer dans les Pro Teams avec une tarification plus élevée.

Il met aux voix les différentes modifications apportées à la tarification 2025 détaillées par Gilles DA COSTA.

Les modifications apportées à la tarification 2025 sont approuvées à l'unanimité des votants.

Nicolas ANDRÉ évoque la tarification des droits d'organisation pour des épreuves doublement labellisées Gran Fondo Series mondiale et Trophée Label d'Or FFC en proposant de doubler la part organisation (le coût relatif à l'assurance et la part Comité Régional ne serait réglé qu'une seule fois). De plus, il est proposé de mettre en place

un droit FFC supplémentaire sur les droits d'organisation de 100 euros pour les organismes non affiliés à la FFC dans la mesure où leur participation constitue un travail supplémentaire pour la Fédération pour la réalisation d'une convention spécifique.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau Exécutif les deux propositions susmentionnées.

Les deux propositions sont approuvées à l'unanimité des votants.

Christophe MANIN procède à la présentation des tarifications DTN 2025 qui comprennent :

- Les stages Équipes de France.
- Les stages individuels.
- Les différents pôles olympiques.
- Les différents pôles France.
- La tarification des espaces et des sites labellisés dont l'augmentation de 50 euros au titre de la participation au financement du dispositif Outdoor Vision a été validée par le Bureau Exécutif lors d'une précédente séance.

Le Président met aux voix la tarification DTN 2025 exposée par Christophe MANIN.

La tarification DTN 2024 est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président adresse tous ses remerciements aux différents contributeurs du dossier lié à la tarification 2025 orchestré par Gilles DA COSTA et Christophe XHONNEUX.

Gilles DA COSTA annonce que la convention relative à la situation de Brumath a été signée par le Comité Régional Grand Est et par le club. En conséquence, la couverture financière est assurée par ledit Comité Régional.

En ce qui concerne le dossier de Plédran, les échanges se poursuivent, mais le Comité Régional a refusé le principe de garantie eu égard à la somme à recouvrer. Enfin, s'agissant du dossier de Cassel, un rendez-vous est prévu le mercredi 24 juillet 2024 entre la Communauté d'agglomérations Cœur de Flandres et le président du comité d'organisation.

III. POINTS RÉGLEMENTAIRES

1. Continetales fédérales Hommes 2025

Nicolas ANDRÉ aborde le dossier relatif à la labellisation des Continentales fédérales Hommes 2025 et annonce que plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu avec la Ligue. Un cahier des charges comprenant tous les éléments réglementaires et les critères sportifs afférents est présenté. Celui-ci est approuvé. Il sera soumis au prochain Conseil Fédéral.

Le Président précise que la réflexion relative à cette réglementation a été menée en concertation avec le monde amateur et les organisateurs de Classe 2.

À noter que la commission de conciliation concernant l'interprétation de la convention avec la LNC aura lieu le 1^{er} août 2024.

2. Piste

Yannick POUHEY déclare que la Commission Nationale Piste souhaite modifier le programme des Championnats de France Élites 2025 en le passant de quatre à trois jours en raison d'une problématique liée au calendrier qui implique un montage de la piste à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce format présenterait l'avantage de réduire les coûts budgétaires du fait de l'absence de sollicitation sur le 1^{er} janvier 2025 des salariés du Comité Régional de Bretagne, de la FFC, de la télévision et des différents prestataires.

En revanche, un tel format intensifiera le programme sportif, notamment sur la journée du dimanche où les athlètes « Endurants » Hommes et Femmes devront s'affronter sur la poursuite par équipes et sur la course aux points.

Christophe MANIN demande si ce format sur trois jours serait appliqué de manière exceptionnelle en 2025 ou s'il est envisagé de le reconduire chaque année.

Yannick POUHEY répond qu'il sera essentiel de réaliser un retour d'expérience, mais que la période du début de mois de janvier demeure pour le moins délicate.

Le Président confirme que cette période présente un réel risque pour l'organisation des championnats.

Il met aux voix la proposition visant à passer le format des Championnats de France Élites 2025 à trois jours (du 3 au 5 janvier 2025) au lieu de quatre jours.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY évoque la Coupe de France Piste U19 des régions qui s'est déroulée à Poitiers et rappelle que la participation de U19 est obligatoire pour pouvoir présenter aux Championnats de France de l'Avenir des jeunes de cette catégorie Hommes et Femmes. Or, il se trouve que l'équipe du Grand Est qui était incomplète a fait l'effort de participer à cette compétition. Aussi, la Commission Nationale Piste recommande d'accepter les juniors Hommes et Femmes de ce comité régional aux Championnats de France de l'Avenir des juniors.

En revanche, la Commission Nationale Piste préconise que la région PACA qui était totalement absente lors de cette Coupe de France ne participe pas aux championnats susmentionnés.

Le Président met aux voix les propositions de la Commission Nationale Piste visant à permettre à la région Grand Est de participer aux Championnats de France de l'Avenir des juniors et à interdire la participation de la région PACA à ces mêmes championnats.

Les propositions de la Commission Nationale Piste visant à permettre à la région Grand Est de participer aux Championnats de France de l'Avenir des juniors et à interdire la participation de la région PACA à ces mêmes championnats sont approuvées à l'unanimité des votants.

3. Route

Nicolas ANDRÉ évoque le guide d'engagement Hommes et déclare que la Commission Nationale Route propose d'apporter les ajustements suivants :

- Proposition d'effectif déclaré en 2025 — National 1 Hommes
 - o N1 : 10 coureurs Élite Route minimum dont la possibilité de 2 Open 1 Route si U21 (+2 stagiaires U19 nominatifs sur la saison avec un nombre de jours de course limités dans l'équipe) — pas de maximum.
- Proposition d'effectif déclaré 2025 — National 2 Hommes
 - o N2 : 8 coureurs Élite Route minimum dont la possibilité de 4 Open 1 Route si U19 ou U23 — pas de maximum.
- Proposition d'effectif déclaré 2025 — National 3 Hommes
 - o N3 : 4 coureurs minimum Élite Route dont 2 Open 1 Route si U19 ou U23 — pas de maximum.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif les propositions d'effectifs déclarés 2025 Hommes pour les National 1, National 2 et National 3.

Les propositions d'effectifs déclarés 2025 Hommes pour les National 1, National 2 et National 3 sont approuvées à l'unanimité.

Nicolas ANDRÉ présente ensuite les propositions d'effectifs déclarés Femmes pour 2025 :

- Proposition d'effectif déclaré 2025 — National 1 Femmes
 - o 6 coureuses Élite Route minimum ou Open 1 Route si U19 ou U21 (+1 stagiaire U19 nominatif sur la saison avec un nombre de jours de course limités dans l'équipe) — pas de maximum.
- Proposition d'effectif déclaré 2025 — National 2 Femmes
 - o 6 coureuses Élite Route minimum ou Open 1-2-3 Route (U19 possibles considérées en niveau de licence) — pas de maximum.

Le Président met aux voix les propositions d'effectifs déclarés 2025 Femmes pour les National 1 et National 2.

Les propositions d'effectifs déclarés 2025 Femmes pour les National 1 et National 2 sont approuvées à l'unanimité.

IV. POINTS DIVERS

Yannick POUHEY informe de la demande de mutation hors période d'un coureur Élite, actuellement licencié à l'UC Briochine et déclaré dans l'effectif de l'équipe National 3 qui souhaite rejoindre le Moyon Percy Vélo Club en dehors de l'effectif déclaré de l'équipe National 2.

La Commission *ad hoc* composée du Secrétaire général de la FFC, du directeur juridique et du président de la commission sportive concernée, à savoir de Marc TILLY dans ce cas précis, a rejeté cette demande de mutation de club en cours d'année dans la mesure où elle n'est pas liée à un événement exceptionnel. Cette position a toujours été celle de la Commission. Or, les clubs de l'UC Briochine et de Moyon Percy Vélo Club ont fait appel de cette décision et qu'en conséquence, il appartient au Bureau Exécutif de se prononcer sur ce dossier.

Le Président précise que le club neutre demeure une possibilité en cas de tensions trop vives entre le coureur Élite et le club de l'UC Briochine.

Marc TILLY confirme que le club neutre permet au licencié de continuer à courir.

Le Président met aux voix la proposition visant à suivre la décision de la Commission *ad hoc* et de confirmer le rejet de la demande de mutation de l'UC Briochine et du Moyon Percy Vélo Club.

La proposition visant à suivre la décision de la Commission ad hoc est approuvée à l'unanimité.

Sylvain DUPLOYER sollicite des précisions concernant l'usage de Vélo VTT lors des compétitions régionales de Cyclo-cross.

Nicolas ANDRÉ explique que le Titre V de la réglementation fédérale stipule que les vélos de type VTT tels qu'ils sont utilisés dans les épreuves de Cross-country sont tolérés lors des épreuves du calendrier régional, mais que les coureurs seront placés à la fin de la grille de départ.

Yannick POUHEY tient à souligner que cette règle ne sera pas abrogée par la FFC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 12 septembre 2024.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY